



## Païement d un prêt immobilier

Par **Moi67**, le **23/01/2020** à **21:53**

Mon ex concubin et moi avons vécu pendant 11 ans dans sa maison dont jetais loger à titre gratuit en 2005 j'ai contracté un prêt immobilier avec hypothèque sur 15 ans pour financer les travaux mais en 2013 il m'a mis dehors mais j'ai continué à rembourser. En décembre 2019 il a vendu son bien et je veux récupérer mon argent depuis 2013 mais il me dit que je n'ai payé ni loyer ni taxe d'habitation, ce qui me réclame maintenant que dois-je faire à titre légal ?

Merci de votre réponse

Par **youris**, le **24/01/2020** à **09:51**

bonjour,

vous avez donné ou prêté l'argent de votre prêt à votre concubin.

si vous pouvez prouver qu'il s'agissait d'un prêt et non d'une donation, vous devez commencer par mettre en demeure votre ex-concubin de vous rembourser.

en cas de refus, vous devrez prendre un avocat pour assigner votre ex-concubin devant l'ex-TGI.

mais si vous n'avez pas de reconnaissance de dette, ce sera compliqué de récupérer votre argent.

salutations

Par **Visiteur**, le **24/01/2020** à **12:05**

Bonjour moi67, bonjour youris,

[quote]

prêt immobilier avec hypothèque sur 15 ans pour financer les travaux

[/quote]

Normalement, votre acte de prêt fait référence à ce bien immobilier et c'est sur ce document

que peut s'appuyer votre avocat.

Par **youris**, le **24/01/2020** à **14:12**

mais cela ne prouve pas qu'il s'agissait d'un prêt ou d'une donation.

moi67 a pu financer une partie des travaux en compensation de son hébergement gratuit.

Par **Visiteur**, le **24/01/2020** à **14:32**

Je te comprends, mais un prêt immo ne s'obtient pas pour paiement d'une compensation à l'hébergement. Le lien est faisable aisément, s'il y a eu hypothèque... accordée par le conjoint...

moi67, avez vous conservé les factures de ces fameux travaux ?